

CLD DE LA CÔTE-DE-GASPÉ MESURE DE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA)

La mesure de soutien au travail autonome (STA) est un programme d'Emploi-Québec géré conjointement avec le CLD qui s'adresse aux personnes bénéficiaires de l'assurance-emploi, de l'aide financière de dernier recours (aide sociale) ou à faible revenu. La mesure STA permet à une personne souhaitant démarrer une entreprise de bénéficier de prestations de revenu d'Emploi-Québec pour une période pouvant aller jusqu'à 52 semaines, pouvant inclure un maximum de 12 semaines pour la préparation du plan d'affaires.

De plus :

- ✚ l'accès à la mesure ne doit pas entraîner de la concurrence déloyale;
- ✚ le promoteur doit s'engager à travailler à temps plein dans l'entreprise;
- ✚ le promoteur doit posséder une expérience ou une formation pertinente au projet.

Pour obtenir plus de détails ou pour faire une demande à la mesure de soutien au travail autonome (STA), contactez Madame Lucie Rolland, agente de développement.